

Votre ville a-t-elle une solution qui a fait ses preuves ?

Partagez votre expérience avec

L'appel à projets « bonne pratique » URBACT

5 DÉCEMBRE 2016 - 31 MARS 2017

Appel à projets « bonne pratique »

Devenez une « URBACT Good Practice City »



Lancement
5 décembre
2016

1



Envoi
Date limite :
31 mars 2017

2



Sélection
Fin mai
2017

3



C'est votre chance de partager et d'améliorer vos bonnes pratiques. Envoyez vos propositions à : www.urbact.eu/goodpracticecall

Votre envoi doit inclure le formulaire de candidature et des supports présentant votre bonne pratique. Vous pouvez envoyer plus d'une bonne pratique.

Après examen, par un panel d'évaluateurs, chaque bonne pratique sélectionnée sera reconnue au titre de « URBACT Good Practice City ».

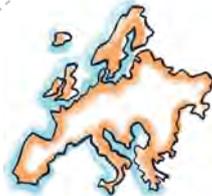
Faire face aux défis urbains de l'Union européenne ensemble

Toutes les villes européennes font face aux mêmes types de problèmes : la pauvreté, l'exclusion sociale, les enjeux environnementaux... La liste est longue.

Pour vous aider à faire face aux défis de votre ville, URBACT lance un nouvel appel à projets permettant d'établir un vivier de bonnes pratiques du développement urbain intégré durable.

Cet appel à projets « bonne pratique » va permettre à votre ville de promouvoir des solutions qui peuvent être comprises, adaptées et réutilisées par des villes de toute l'Europe, voire plus loin.

Votre ville a-t-elle une solution qui fonctionne ? Voici comment la partager !



Qui peut participer ?

Les villes et autres autorités publiques de tous les états membres, la Norvège et la Suisse.



Quel genre de pratiques ?

Des bonnes pratiques transférables qui reflètent les valeurs clés d'URBACT

- Les modes de vie durables (dimensions économique, sociale, environnementale)
- Une approche intégrée et participative



Les critères de sélection

- La pertinence pour les autres villes
- La compatibilité avec les principes d'URBACT
- La preuve de son efficacité – approche évaluative et documentée
- La transférabilité, incluant le coût et le potentiel à long-terme



URBACT
GOOD PRACTICE
CITY

4

Campagne de communication européenne



Festival des « bonnes pratiques »

Toutes les « URBACT Good Practice City » seront associées à un événement promotionnel fin septembre 2017, ce qui constitue une opportunité d'augmenter leur visibilité sur la scène européenne.



Devenir un ambassadeur du changement

Les « URBACT Good Practice City » deviendront des ambassadrices actives du développement urbain intégré durable aux événements URBACT, apportant une réelle contribution à l'Agenda urbain pour l'UE.

Des actions de promotion

Les bonnes pratiques sélectionnées seront valorisées dans une série d'actions de promotion : présentation dans des publications majeures d'URBACT, page web dédiée, visibilité via les points de contact nationaux URBACT, vidéos, etc.



5

Opportunité de partager la bonne pratique dans un réseau de transfert



Améliorer votre propre méthodologie

Acquérir une plus large reconnaissance

1



**Appel à projets pour les réseaux de transferts
Septembre 2017**



Un réseau de villes intéressées par le transfert de bonnes pratiques.

Piloter et être le mentor du transfert de votre bonne pratique



Construire des partenariats autour de solutions reconnues

7

Promotion continue



Le résultat final : de meilleures villes pour un avenir meilleur

2



Comprendre

3



Adapter

4



Réutiliser



Créé en 2002, URBACT est un programme de coopération territoriale européenne encourageant le développement urbain intégré durable dans les villes des états membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse. URBACT est un instrument de la politique de cohésion, co-financé par la Commission européenne (FEDER) et les états membres/partenaires. Au travers de la mise en réseau, de l'échange d'expériences, de la capitalisation et de l'échange de connaissances, il soutient les décideurs politiques et les professionnels des politiques publiques urbaines à tous les niveaux de gouvernance.



Nous souhaitons apporter une valeur ajoutée à vos bonnes pratiques !

Pour toutes questions concernant l'appel à projets « bonne pratique », contactez le Secrétariat URBACT : goodpracticecall@urbact.eu

www.urbact.eu

